

## Compte rendu Réunion commission SOCIALE

**Mercredi 6 février 2019 de 10h-12h**

Hôpital Ambroise-Paré, Boulogne-Billancourt

**Siège :** Hôpital Ambroise-Paré

9 avenue Charles de Gaulle  
92100 Boulogne-Billancourt

---

### Pilotée et animée par :

**Julie Romain**, Assistante sociale - CHU Raymond Poincaré, Garches (92), Collège 2 S1  
**Marie-Hélène TOKOLO**, Présidente Association MARIE-MADELIENE, Versailles (78),  
Collège 3 T

### Présent.e.s :

**Sabrine Billaud**, Conseillère économique et sociale, Association SEAY, Versailles (78)  
**Maëlie Carpentier**, Educatrice spécialisée, CHRS La Marcotte, Versailles (78)  
**Zouzoua Djedje**, Président - Association KEHASSAKIDA, Colombes (2) - **Collège 1 S2**  
**Juliette Fae**, Coordinatrice, Association KEHASSAKIDA, Colombes (92)  
**Hélène Lépinay**, Coordinatrice - Corevih IDF Ouest /CHU Ambroise-Paré, Boulogne-  
Billancourt (92)  
**Julie Romain**, Assistante sociale - CHU Raymond Poincaré, Garches (92) - **Collège 2 S1**  
**Chloé Robert**, Educatrice spécialisée - Association SEAY, Versailles (78)  
**Marie-Hélène TOKOLO**, Présidente Association MARIE-MADELIENE, Versailles (78) -  
**Collège 3 T**

### Excusée :

Elisabeth Rouveix Professeure/Médecin - Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-  
Billancourt (92), Collège 2T

### Ordre du jour :

1. Etat des lieux des actions de plaidoyer en lien avec l'action MDPH
2. Validation du questionnaire MDPH
3. Point sur l'action Partenariats PEC sociale et médicosociale PvVIH
4. Décision quant à l'actualisation du livret d'information individuel
5. Questions diverses

### Lieu :

Hôpital Ambroise-Paré, Boulogne-Billancourt  
Salle de réunion - 4<sup>ème</sup> étage

### **Présidente :**

Pr. Elisabeth Rouveix

### **Vice-présidente :**

Dr. Alix Greder Belan

### **Coordinatrice :**

Hélène Lépinay  
Tél. 01 49 09 59 58  
[helene.lepinay@aphp.fr](mailto:helene.lepinay@aphp.fr)

### **Assistante-Administrative :**

Magaly Péto  
Tél. 01 49 09 47 63  
[magaly.petro@aphp.fr](mailto:magaly.petro@aphp.fr)

**Fax :** 01 49 09 56 49

### **Site internet :**

[www.corevihouest.org](http://www.corevihouest.org)

## Les points abordés :

### **1. Etat des lieux des actions de plaidoyer en lien avec l'action MDPH**

Hélène Lépinay a fait une recherche rapide sur le sujet.

Ont été recensés un certain nombre de recommandations/guides/dossiers techniques publiés à la suite de la loi handicap de 2005 qui a conduit à la création des MDPH.

- En 2009, le Conseil National du Sida et des hépatites virales (CNS) a émis un avis suivi de recommandations sur la prise en compte des PvVIH dans les politiques du handicap : [http://www.corevihouest.org/ckfinder/userfiles/files/2009-09-10\\_avi\\_fr\\_prise\\_en\\_charge.pdf](http://www.corevihouest.org/ckfinder/userfiles/files/2009-09-10_avi_fr_prise_en_charge.pdf)
- En 2010, l'association Aides a publié un guide Comprendre et bien remplir le certificat médical de la MDPH : [http://www.corevihouest.org/ckfinder/userfiles/files/Guide\\_AIDES\\_certificat\\_MDPH\\_bassedef\\_sep\\_tembre2010.pdf](http://www.corevihouest.org/ckfinder/userfiles/files/Guide_AIDES_certificat_MDPH_bassedef_sep_tembre2010.pdf)
- En 2017, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a publié un dossier technique VIH et handicap : guide d'appui pour l'élaboration de réponses aux besoins des PvVIH : [http://www.corevihouest.org/ckfinder/userfiles/files/dt\\_vih\\_et\\_handicap\\_vf.pdf](http://www.corevihouest.org/ckfinder/userfiles/files/dt_vih_et_handicap_vf.pdf)

Certains membres de la commission Médico-sociale de l'InterCoreVIH francilien ont participé à l'écriture de ce dossier technique. Hélène Lépinay a contacté la CNSA pour connaître les suites qui seront données à ce guide. A priori l'association Aides devrait publier une synthèse du dossier technique.

En ce qui concerne Act-UP, quelques actions ponctuelles sur des situations particulières ont été recensées dans la presse depuis 2005. Sur les conseils de Marie-Hélène Tokolo, Hélène Lépinay a contacté le responsable de la commission Vivre avec à l'association Act Up et membre du groupe de travail sur le dossier VIH et Handicap qui lui a répondu avoir tenté de mener en vain une enquête sur les MDPH au sein de la PILS (Plateforme Inter Associative Logement Sida) qui regroupe 19 associations & ACT). Hélène Lépinay le contactera par téléphone très prochainement.

Il a été convenu à la suite de l'analyse des réponses aux questionnaires d'interpeler directement les MDPH du territoire voire leur tutelle. D'ici la prochaine réunion de la commission, Hélène Lépinay va faire une recherche plus approfondie sur le fonctionnement des MDPH.

### **2. Validation du questionnaire MDPH**

Le questionnaire (en annexe) a été validé par les membres de la commission et sera mis en ligne et diffusé auprès des travailleurs/euses social.e.s des services référents VIH et des appartements de coordination thérapeutique (ACT), représentant.e.s des associations de lutte contre le sida accompagnant des PvVIH par Magaly Pédro d'ici la fin du mois de février 2019. Les 1ers retours seront analysés lors de la prochaine réunion de la commission.

### **3. Point sur l'action Partenariats PEC sociale et médicosociale PvVIH**

Les membres du CHRS Stuart Mill avec lequel collabore l'association Marie-Madeleine et l'hôpital Raymond Poincaré ont été conviés à la réunion. Faute de temps, leur venue n'a pas été possible. Un RDV au CHRS a été fixé au 21 février 2019. Il en a été de même avec l'accueil de jour femmes et enfants Rive de Versailles. Le CHRS La Marcotte a également été contacté. Une rencontre devrait prochainement être planifiée.

#### **4. Décision quant à l'actualisation du livret d'information individuel**

Les fiches à actualiser sont : titre de séjour et titre de transport. D'ici la prochaine réunion, Julie Romain se charge de rédiger une proposition de fiche actualisée. Hélène Lépinay et Magaly Pétro se chargent quant à elle d'actualiser l'annuaire des structures du livret.

#### **5. Questions diverses**

Marie-Hélène Tokolo a informé de l'organisation d'un séjour thérapeutique par l'association Marie-Madeleine la semaine du 17 mars 2019. Pour plus d'informations, contacter directement Marie-Hélène Tokolo.

### **Prochaine réunion de la commission Sociale**

**Mercredi 27 mars 2019**

**10h-12h**

Hôpital Ambroise Paré  
4<sup>ème</sup> étage – salle de réunion

#### Ordre du jour prévisionnel

- 1<sup>er</sup> retour sur les réponses au questionnaire MDPH et suite à donner à l'action
- Retour sur les rencontres avec le CHRS Stuart Mill + accueil de jour Rive
- Point sur l'action Partenariats PEC sociale et médicosociale PvVIH
- Actualisation du livret individuel d'information
- Questions diverses

## Annexe : Questionnaire MDPH



Comité de coordination régionale  
de la lutte contre les IST et le VIH

**Commission Sociale**

# QUESTIONNAIRE

## Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Ce questionnaire réalisé par la commission Sociale du CoreVIH Ile-de-France Ouest vise à dresser un état des lieux des situations rencontrées par les actrices et les acteurs du territoire en charge de l'accompagnement social des personnes vivant avec le VIH (PvVIH) avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) du territoire.

Il s'adresse plus particulièrement aux travailleurs/euses social.e.s des services référents VIH et des appartements de coordination thérapeutique (ACT), représentant.e.s des associations de lutte contre le sida accompagnant des PvVIH.

Au nom du Corevih IdF Ouest, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce questionnaire. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Hélène Lépinay, coordinatrice du Corevih IdF Ouest : [helene.lepinay@aphp.fr](mailto:helene.lepinay@aphp.fr) / 01. 49.09.59.58

**1. Votre structure d'appartenance est :**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Un établissement médicosocial                   | <input type="checkbox"/> Un service hospitalier |
| <input type="checkbox"/> Une association de représentant.e.s des usagers | <input type="checkbox"/> Autre. Précisez :      |

**2. Etes-vous amené à accompagner les PVVIH dans l'élaboration de leurs demandes auprès de la MDPH ?**

- Oui
- Non

**3. Quelles sont les demandes les plus sollicitées par les PVVIH auprès de la MDPH ?**

- Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Autre. Précisez :

**4. Auprès de quelle(s) MDPH (département) faites-vous le plus de demandes ?**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Yvelines          | <input type="checkbox"/> Val-de-Marne   |
| <input type="checkbox"/> Hauts-de-Seine    | <input type="checkbox"/> Essonne        |
| <input type="checkbox"/> Val d'Oise        | <input type="checkbox"/> Seine-et-Marne |
| <input type="checkbox"/> Paris             | <input type="checkbox"/> Province       |
| <input type="checkbox"/> Seine-Saint-Denis |   |

**5. Quel est le délai moyen du traitement des dossiers que vous pouvez observer entre l'envoi de la demande et le passage devant la CDAPH ? – plusieurs réponses possibles si plusieurs départements**

Précisez département :

.....

.....

.....

Moins de 6 mois

Moins de 6 mois

Moins de 6 mois

Entre 6 mois et 1 an

Entre 6 mois et 1 an

Entre 6 mois et 1 an

Plus d'un an

Plus d'un an

Plus d'un an

Précisez département :

Précisez département :

6. Pour la partie médicale adressée à la MDPH, est ce en général un médecin hospitalier ou le médecin traitant qui complète le certificat ?

Médecin hospitalier

Médecin traitant

7. Dans la partie administrative du dossier, le projet de vie du patient qui permet à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) d'évaluer la situation du patient, est-il systématiquement complété ?

Oui

Non. Pourquoi ?....

8. Les parties médicale et administrative sont-elles remplies en présence de l'intéressé.e ?

Oui

Non. Pourquoi ?....

9. Concernant les demandes auprès des MDPH, sont-elles en général acceptées ?

Oui. Lesquelles ?.....

Non. Lesquelles ?....

10. Trouvez-vous que les orientations faites par la MDPH sont en adéquation avec la situation médicale/le projet de vie des PVVIH ?

Oui.

Non.

Pourquoi ? .....

11. Savez-vous sur quels critères les refus de la CDAPH sont-ils pris ?

Oui.

Non.

Si oui, quels sont les critères avancés ? ....

12. Pour les demandes refusées, faites-vous des recours gracieux auprès de la MDPH ?

Oui.

Non.

Si oui, sont-ils acceptés ?  Oui  Non

**13. Avez-vous remarqué des inégalités dans les décisions de la CDAPH au niveau médico-social concernant différentes demandes ?**

Oui.

Non.

Si oui, préciser : ...

**14. Avez-vous des remarques concernant les demandes des PVVIH auprès de la MDPH ?**

Oui.

Non.

Si oui, préciser : ...